Ministère chargé des pêches maritimes	**DEMANDE ANP* POUR LA ZONE CABILLAUD MER CELTIQUE** à déposer auprès de la DDTM ou DML ou DIRM du port d'immatriculation du navire *(si le navire n'est pas éligible à la pêcherie visée, la demande doit être accompagnée d'une demande de transfert d'éligibilité)*	cerfa n° 14849*01

Références réglementaires	* Règlement (CE) n°2371/2002 du Conseil du 20 décembre 2002 relatif à la conservation et à l'exploitation durable des ressources halieutiques dans le cadre de la politique commune de la pêche ; * Règlement (CE) n°1224/2009 du Conseil du 20 novembre 2009 instituant un régime communautaire de contrôle afin d'assurer le respect des règles de la politique commune de la pêche ; * Arrêté modifié du 22 juillet 2009 portant création d'une licence nationale dans la zone Cabillaud mer Celtique (zones CIEM VII f et VII g) modifié par l'arrêté du 09/11/2010.

Nom de l'armement					
Adresse de l'armement :					
Courriel Armement :					
Numéro de SIRET de l'armement :					
OP ou comité des pêches concerné :					
Nom du navire demandeur :					
Immatriculation du navire demandeur :	quartier	numéro			
Longueur hors tout (LHT) du navire (en mètres):		**Puissance du navire (en kW):**		**Jauge du navire (en UMS):**	
Pour la période du:		**Au:**			

Demande une ANP "Cabillaud Mer Celtique" pour les zones CIEM VIIg et VIIf et le ou les engin(s) suivant(s) :

☐	Chalut de fond, sennes sauf chalut à perche >= 100 mm	☐	Chalut à perche 80-119 mm
☐	Chalut de fond, sennes sauf chalut à perche 70-99 mm	☐	Filets, sauf trémail (tous maillages)
☐	Chalut de fond, sennes sauf chalut à perche 16-31 mm	☐	Trémails (tous maillages)
☐	Chalut à perche >= 120 mm	☐	Palangres

Dans le cas où une autorisation est délivrée conformément à cette demande, celle-ci vaut déclaration d'engin pour la période de validité de ce permis.

Armateur ou représentant de l'armement du navire demandeur : **Je soussigné……** **Fait à ……..** **Le ……**	**Signature:**
Visa de l'organisation de producteurs (OP) dont dépend le navire demandeur ou, si le navire n'est pas adhérent à une OP, visa du Comité local/régional des pêches maritimes et des élevages marins : **Je soussigné…….....** **président/directeur de ……..... .....** ☐ émets un avis FAVORABLE et certifie que les possibilités de pêche de l'organisation permettent l'exploitation de ce navire dans la pêcherie visée. ☐ émets un avis DEFAVORABLE au motif ci-dessous : Fait à …… le ……../……../……..	**Cachet et signature**

*ANP (Autorisation nationale de pêche). La licence a valeur d'autorisation de pêche nationale au sens de l'article 7 du règlement (CE) n°1224/2009.